

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2026-021</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 02 avril 2026</p>
---	--

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD
Absents excusés : Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Samia GUILLARME
Pouvoirs de : Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Patrick SINTES, Samia GUILLARME à Daniel CLING
Secrétaire de séance : Monique JOANNY

5.3.6 - Désignation du correspondant défense - Représentant la commune de Robion auprès du Ministère de la Défense

Monsieur le Maire expose :

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondant défense dans chaque commune afin de développer le lien Armée – Nation. Cet élu est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

L'objectif est de nommer un interlocuteur privilégié dans le cadre du maintien et du développement des liens entre les forces armées et la Nation.

La mission de ce représentant est de répondre aux besoins de proximité et d'information exprimés par nos concitoyens, dans les domaines liés à la défense, à la sécurité de la population et à la protection de nos intérêts.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) : « Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Je vous propose de désigner Monsieur Noël STEBE.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 3 pouvoirs),

Désigne Monsieur Noël STEBE en tant que « Correspondant Défense » de la commune de Robion.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 084-218400992-20260403-DE_2026_021-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 03/04/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 03 avril 2026
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

